

## PROCÈS VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MERCREDI 4 JUIN 2025

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac s'est assemblé sous la Présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, à la suite d'une convocation de la Vice-Présidente du 28 mai 2025.

**Nombre de membres en exercice : 15**

#### **PRÉSENTS : 11**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Président, Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN (en visioconférence), Marie-Ange CHAUSSOY, Pierre MAGE,

#### **EXCUSÉS : 4**

Mesdames, Messieurs : Hélène MAZEIRAUD-PERON, Arnaud ARFEUILLE, Emilie MARCHES (Procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Ghislaine BOUVIER (Procuration à Michèle BOURGEON).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Sylvie DELUC

#### **ADMINISTRATIFS**

##### **Présents :**

Carole LASNAMI, Pascal DELANCHY, Florence LEBON, Nadine ZAMPETTI, Sébastien BODIN.

Le quorum étant réuni, Monsieur Thierry TRIJOLET ouvre la séance à 18h15.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée de s'être mobilisés pour ce Conseil d'Administration exceptionnel dont les circonstances ont entraîné des modifications à la tête de l'exécutif, suite à la démission d'Alain ANZIANI.

Il est fait un point sur les présents, les absents et les procurations recueillies.

Désignation de la secrétaire de séance : Sylvie DELUC

#### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025 ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Président salue le travail qui est fait par le CCAS, organe satellite de la Ville et dont le fonctionnement continuera à perdurer dans une volonté de la commune d'accompagner les personnes rencontrant des difficultés et qui doivent pouvoir s'appuyer sur les autorités locales.

La délégation de pouvoir du Conseil d'Administration donne pouvoir au Président et donc Maire de la commune, qui de facto donne pouvoir à la Vice-Présidente de façon fonctionnelle et si empêchement de la Vice-Présidente donne pouvoir au Directeur du CCAS.

Avant le vote de ladite délibération, le Président propose de donner la parole aux membres du Conseil d'Administration qui souhaitent intervenir.

**La Vice-Présidente** remercie à son tour les membres du Conseil d'Administration de leur présence et félicite le nouveau Maire et Président élu par le Conseil Municipal ayant eu lieu le lundi 2 juin dernier.

Elle souhaite également la bienvenue à Sébastien BODIN, nouveau Chef de service finances et marchés publics de la Direction Administrative et Financière du Pôle Ages de la Vie.

La Vice-Présidente indique que le Conseil d'Administration est participatif et collaboratif, ses membres expriment le désir de travailler ensemble, il y a des échanges, des questionnements, des préoccupations communes et un projet partagé de solidarité. Le CCAS est là pour accompagner les personnes vulnérables, il est proactif pour pouvoir répondre à tout besoin quel qu'il soit et pour toute personne en difficulté. Le CCAS a le souci d'inclusion et la composition du conseil d'administration est suffisamment diverse et variée pour rappeler toutes les préoccupations des uns et des autres. Les membres du CA sont présents quand on les interpelle et c'est important

**Le Président** remercie la Vice-Présidente et propose aux membres du CA d'échanger sur les sujets souhaités.

**Michèle BOURGEON** déplore les mouvements de personnel qui ont entraîné des changements, elle espère que la situation va se stabiliser et que les membres du CA vont pouvoir poursuivre leurs actions. Elle se pose des questions au vu du manque d'effectifs et de la non-continuité de la réalisation des projets, elle souhaite que tout rentre dans l'ordre.

**La Vice-Présidente** confirme que Pascal DELANCHY, nouveau directeur du CCAS ainsi que Florence LEBON, son adjointe, sont à pied d'œuvre.

Les turbulences, les absences pour différentes raisons comme dans d'autres services ont effectivement rendu difficile l'exercice des missions et les projets du CCAS, ont eu un retard de validation mais tout cela devrait rentrer dans un nouveau cursus plus proactif.

**Pascal DELANCHY**, indique que la phase est complexe, l'année 2024 a été grandement perturbée mais s'est à peu près stabilisée. Grâce notamment à la DAF, élément important qui pilote l'aspect budgétaire, est un élément central dans la capacité à développer les projets. Avec des ressources claires il est plus facile de s'engager sur les dépenses, le rythme est repris avec la DAF ce qui va permettre d'avancer sur les projets.

Lors du prochain CA du 26 juin, des délibérations importantes seront prises.

D'autre part, beaucoup de partenaires du social se trouvent également en difficulté, les partenaires institutionnels tel que le département débloquent difficilement les financements.

Cependant les projets avancent, l'épicerie mobile sociale va se mettre en place, à titre expérimental à partir de ce mois de juin sur Beaudésert, un nouveau recrutement est en cours, la personne prendra son poste fin septembre début octobre.

Autre information sur le déménagement du plateau du RDC du bâtiment A, les premiers travaux vont débuter mi-juin sur la partie bureaux ce qui entraînera la fermeture du CCAS le 1<sup>er</sup> juillet pour le déménagement des agents.

**Michèle BOURGEON** demande si les projets engagés vont se poursuivre, l'accueil de jour mobile par exemple.

**La Vice-Présidente** répond qu'un lieu est en recherche car son installation n'est pas souhaitable au RDS, c'est un projet en gestation.

Le RDS est une préoccupation majeure, il a connu pas mal d'essoufflement, beaucoup de bénévoles ne sont plus très jeunes, ils sont aux côtés de la Ville depuis très longtemps.

La Vice-Présidente en profite pour saluer Jacques NAU, félicitant son admirable fidélité mais qui ne renouvellera pas engagement auprès du CCAS.

Les passages de relais sont difficiles car peu de gens se présentent aux postes de présidence, l'engagement associatif est important, les bénévoles sont les forces vives de la Ville qui a des politiques avérées très volontaristes.

Cependant le passage de flambeau donnera un nouveau souffle dans le tissu associatif méridional.

**Jacques NAU** acquiesce sur la difficulté pour les associations de trouver des personnes souhaitant occuper des postes à responsabilités, telles que la présidence ou la trésorerie. Il remercie Sylvie DELUC de s'être proposée pour assurer le relais, St Vincent de Paul aurait dû fermer l'étage au RDS si personne ne s'était présenté.

Aujourd'hui, le profil du bénévole a changé, cette difficulté de recrutement est bien réelle auprès des associations caritatives mais se retrouve aussi dans les autres secteurs associatifs.

Il profite de ce temps d'échange pour remercier la Ville de l'appui apporté à l'association, ce qui lui

a permis d'être assez sereine sur la logistique au RDS.

**Sylvie DELUC** signale que la police municipale est aussi très réactive en cas de problème de comportement de certains bénéficiaires au RDS.

**Carole LASNAMI**, rappelle le contexte difficile d'une année compliquée sur le plan organisationnel. Côté DAF, fonction support sur la partie financière et administrative, la préparation budgétaire s'est plutôt bien passée.

Sur le poste de direction du CCAS, la situation a été rapidement réglée par la force d'un intérim collectif. Le niveau de service et de management a été maintenu au-delà de la difficulté d'une erreur de recrutement qui a eu des conséquences assez importantes.

Sur le contexte financier, Ville et CCAS ainsi que le celui des partenaires institutionnels, comme l'a souligné Pascal DELANCHY, il y a eu un effort considérable de fait. Le niveau de la subvention d'équilibre a été maintenu à 5.3 M€ afin de permettre le niveau d'activité et même au-delà car le service public côté action sociale a été développé.

Le volume d'aides facultatives n'a jamais été aussi haut y compris pendant la COVID, 180 000 € de dépenses, beaucoup d'aide alimentaire au quotidien. Une hausse des dossiers présentés en commission permanente, il va falloir faire face à de nouveaux besoins avec un afflux de demandes sans précédent.

De nouveaux projets ont vu le jour tels que l'expérimentation sur la zone du phare, l'ouverture de la maison des femmes, le développement de postes de travailleurs sociaux, de psychologues, une augmentation de la masse salariale sans développer la subvention d'équilibre avec les recherches de recettes.

Un forum social a été organisé, très qualitatif qui va donner lieu à d'autres projets.

Carole LASNAMI indique aussi son inquiétude quant aux partenaires et à l'Etat notamment dont le souhait serait de rendre les CCAS facultatifs, un recul très grave sur les populations fragiles. Une mobilisation politique est en cours à ce sujet.

De même, la mauvaise situation financière du département entraîne une diminution du montant des subventions voire des suppressions avec une précarisation des bénéficiaires du RSA dont le CCAS continuera à assurer une partie du suivi mais sans aide facultative.

D'autres peuvent être remises en cause (ex : celle de la maison des femmes), les aides facultatives ont été suspendues (mobilité, permis...) qui font partie de la réinsertion professionnelle, ce sont des reports de charge qu'il sera nécessaire d'évaluer.

**La Vice-Présidente** informe que le SAD Mixte va aussi être impacté par la tarification qui leur sera imposée. Pour compléter les informations données par Carole et qui a été démontré par le dernier rapport d'activités, le CCAS a également développé les logements temporaires d'insertion et innové avec la maison des femmes et la cohabitation des hommes victimes de violences intra-familiales sans omettre le réseau Mona Lisa, un dispositif qui témoigne de sa réussite.

**Michèle BOURGEON** souhaite que soient réexaminés les critères de la commission permanente, ainsi que les cas des personnes qui n'ont plus de perspective avec un budget qui n'est pas extensible. La commission permanente doit accompagner les personnes mais avec un peu plus de fermeté en rappelant aux bénéficiaires qu'il s'agit d'aides facultatives et non pas d'aide perpétuelle.

**La Vice-Présidente** ajoute que c'est un des objectifs du nouveau règlement intérieur, ce dernier sera évalué et il y sera repris un certain nombre de choses.

**Pascal DELANCHY** rappelle que toutes les personnes dont les dossiers sont étudiés en commission permanente sont suivies par des travailleurs sociaux qui œuvrent avec les familles pour les aider à sortir de leur situation précaire. L'accompagnement social se fait par le CCAS mais aussi par la MDS, c'est un travail de longue haleine sur ces publics qui sont en phase de « décrochage ».

**Sylvie DELUC** rajoute que pour les personnes qui n'ont pas les conditions requises pour travailler sans carte de séjour et avec le refus du droit d'asile, il est très compliqué de trouver du travail.

**Pierre MAGE** se félicite du long partenariat existant avec la Ville depuis 1990 et Bordeaux Métropole tout en déplorant le désengagement du Département. Grâce au soutien de la Ville, une cinquantaine de personnes ont retrouvé un emploi, l'association MAS a pu avancer et se maintenir.

**Florence LEBON** souhaite rajouter que malgré un contexte peu favorable, divers projets ont pu être mis en place mais aussi pour la première fois, l'ensemble des agents ont pu se retrouver sur un temps collégial. Ce temps commun a valorisé le travail de toutes les équipes, un travail d'identité commune. C'était un temps fort pour les équipes et leurs 150 agents dont les missions

sont différentes et qui ont pu en mesurer l'importance au sein du CCAS.  
Il serait opportun de le renouveler cette année encore.

**Pascal DELANCHY** rappelle la mobilisation du personnel, avec d'autres services de la Ville, sur d'autres actions tel que le plan grand froid de cet hiver, avec une grande capacité de réaction pour le montage d'un accueil de nuit de 50 personnes en une journée. Les équipes du CCAS sont impliquées, volontaires et se montrent présentes lors des moments forts.

Malgré les absences et les plannings contraignants, la continuité de service est maintenue.

Avec le soutien de la Ville et un partenariat local fort, le CCAS arrivera demain encore à répondre aux besoins et continuera à développer ses actions en innovant et en étant force de propositions.

**La Vice-Présidente** rajoute que le CCAS a réussi à monter par deux centres de COVID avec ses forces vives.

**Le Président** précise que nous avons eu la chance d'avoir la présence de l'armée qui a apporté une belle contribution.

**Le Président** remercie l'assemblée pour ces échanges et il est procédé à la lecture de la délibération sur la délégation de pouvoir du CA au Président.

## **2025\_018 DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU PRÉSIDENT –**

Monsieur Thierry TRIJOLET, Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que conformément aux dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoirs à son Président ou à sa Vice-Présidente pour certaines attributions, en vue de faciliter le bon fonctionnement de l'administration courante.

Le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoirs à son président ou à sa vice-présidente dans les matières suivantes :

1° Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration. En cas d'urgence, permettant de délivrer une aide en espèces selon les barèmes inscrits dans le règlement des aides sociales facultatives, le paiement de nuitées d'hôtel permettant la mise à l'abri de personnes en situation de vulnérabilité et de précarité ;

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée ;

3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, notamment les conventions avec des associations dans le cadre du Relais des Aidants et du Relais des Solidarités pour des mises à disposition de locaux.

4° Conclusion de contrats d'assurance ;

5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;

6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° Exercice au nom du centre communal d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter devant quelque juridiction ou organe juridictionnel que ce soit ;

8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2.

Le Président ou la Vice-Présidente, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, reçoit délégation pour signer l'ensemble des documents relatifs aux matières déléguées ci-dessus énumérées. En cas d'absence de la Vice-Présidente, délégation de signature est confiée au

Directeur du CCAS sur les matières énumérées ci-dessus.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration :

- De donner délégation au Président ou à la Vice-Présidente, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, pour signer l'ensemble des documents relatifs aux matières déléguées ci-dessus énumérées ;
- De donner délégation au Directeur du CCAS en cas d'absence ou d'empêchement de la Vice-Présidente, pour signer l'ensemble des documents relatifs aux matières déléguées ci-dessus énumérées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Après la fin des échanges, la séance est levée à 18h50.

**Sylvie DELUC**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac  
Président du CCAS

